

Toute la diversité de l'agriculture biologique : ce que nous considérons comme « biologique »



Le terme « agriculture biologique » est souvent considéré comme limité à l'agriculture biologique certifiée. Cependant, la vision qu'a IFOAM de l'agriculture biologique va bien au delà de cette simple définition. La mission d'IFOAM comprend l'adoption à *travers le monde* de l'agriculture biologique *dans toute sa diversité*, y compris les différentes formes d'agriculture biologique non-certifiée.

IFOAM considère comme « biologique » tout système utilisant les méthodes d'agriculture biologique et basé sur les principes de l'agriculture biologique. IFOAM qualifie « d'agriculteur biologique » tout agriculteur travaillant avec un tel système.

L'agriculture biologique bénéficie aux agriculteurs et à la société, bien au delà de la sphère commerciale. IFOAM soutient l'adoption de l'agriculture biologique, que ses produits soient ou non commercialisés sous l'appellation « biologique ».

Il existe des agriculteurs biologiques pour lesquels la certification formelle ne présente aucun avantage : c'est par exemple le cas des agriculteurs qui pratiquent une agriculture de subsistance et qui ne commercialisent pas leurs produits. C'est aussi le cas des agriculteurs pour lesquels l'appellation « biologique » n'a que peu, voire aucune valeur ajoutée. Ces groupes choisissent l'agriculture biologique afin de bénéficier d'avantages tels que l'amélioration de la productivité, la réduction des coûts de production, le maintien d'un environnement de travail sain ainsi que pour d'autres considérations de durabilité sociale, environnementale et économique.

Pour les agriculteurs désireux de démontrer à leurs acheteurs la qualité biologique de leur production, il existe plusieurs possibilités :

La certification par tiers

IFOAM considère la certification par tiers comme un outil fiable et comme l'outil le plus reconnu pour garantir la nature biologique d'un produit. C'est aussi l'outil le plus pertinent pour le commerce international et une condition nécessaire dans la plupart des marchés réglementés. IFOAM a développé au sein du secteur privé un système complet comprenant des normes et un programme d'accréditation afin de promouvoir et développer une certification par tiers fiable. La certification par tiers - qu'elle soit réglementée par le secteur privé ou par les gouvernements :

- a été développée comme un outil pour les agriculteurs biologiques, afin de démontrer et de garantir aux consommateurs que le produit a bien été produit de façon biologique.
- est la procédure formelle et documentée selon laquelle une tierce partie assure que le cahier des charges de l'agriculture biologique a bien été respecté.
- contribue à la confiance des consommateurs dans le système de production biologique et dans ses produits.
- donne à l'agriculture biologique une identité et une crédibilité distincte et facilite l'accès au marché.
- peut aussi être utilisée comme un outil pour définir des groupes éligibles à des programmes de soutien tels que les soutiens gouvernementaux.

IFOAM estime que la certification par tiers doit être adaptée aux conditions locales. Un bon exemple d'adaptation est la certification collective des petits producteurs. Dans ce système, plusieurs producteurs qui ont des pratiques agricoles similaires, et qui commercialisent de façon collective, peuvent être certifiés ensemble. Des inspecteurs internes contrôlent alors chaque ferme et un organisme certificateur audite le système de contrôle interne du groupe.

IFOAM ne considère pas la certification par tiers comme « universelle » ou comme le seul outil pour décrire l'agriculture biologique. Il existe d'autres méthodes pour contrôler la production biologique et les agriculteurs biologiques dans l'optique de la commercialisation, comme présenté ci-dessous.





Les systèmes participatifs de garantie (SPG)

Les Systèmes participatifs de garantie sont des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances.

Les SPG à travers le monde sont très diversifiés mais ont en commun certaines caractéristiques communes :

- Les cahiers des charges sont élaborés et adoptés par les acteurs concernés au travers d'un processus démocratique et participatif, mais toujours en accord avec la notion généralement partagée de ce qu'est un produit biologique.
- Organisation locale : la certification participative devrait être perçue comme le résultat d'une dynamique sociale, basée sur une organisation active de tous les acteurs concernés. La nature participative et la structure horizontale des programmes de SPG permettent la mise en place de mécanismes de certification plus appropriés, ce qui fait qu'ils se prêtent bien à la certification des petits producteurs. Les organisations sont animées par des principes et des valeurs qui améliorent les moyens d'existence et le bien être des familles paysannes et qui promeuvent l'agriculture biologique.
- Des systèmes de gestion et des procédures documentés pour démontrer l'intégrité et l'engagement des producteurs biologiques. Ceci comprend les déclarations des producteurs et des mécanismes pour vérifier la conformité des agriculteurs avec le cahier des charges établi, tout en stimulant la participation, l'organisation et le processus d'apprentissage pour l'ensemble des acteurs.
- Des logos ou labels témoignant que la ferme a bien suivi les pratiques biologiques.
- Des conséquences claires et définies à l'avance pour les agriculteurs ne se conformant pas avec le cahier des charges. Les mesures prises sont consignées dans une base de données ou rendues publiques d'une façon ou d'une autre.

IFOAM perçoit un grand potentiel dans ces systèmes de garantie participatifs et soutient leur développement au travers de plusieurs projets.

Les relations directes entre les consommateurs et les agriculteurs

Là où il existe des contacts directs entre les agriculteurs et les consommateurs, la confiance peut souvent être maintenue sans avoir recours à des mécanismes formalisés de vérification. La forme la plus simple de ces relations est représentée par la vente directe à la ferme ou par les marchés de producteurs. Des situations plus complexes sont représentées par les systèmes de paniers et les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) qui sont des partenariats d'engagement mutuel entre une ferme et une communauté de consommateurs, fournissant un lien direct entre la production de la nourriture et sa consommation. Les consommateurs couvrent le budget opérationnel annuel d'une ferme en achetant une part de la récolte de la saison et dans certains cas participent au travail de la ferme. En échange, la ferme fournit, du mieux qu'elle peut, un apport sain en produits de saison frais.

Les défis à venir

En admettant que la certification à elle seule ne définit pas l'agriculture biologique et aussi que la situation des agriculteurs n'est ni égale ni statique, IFOAM reconnaît le besoin de trouver des solutions assez flexibles pour permettre aux agriculteurs de passer d'un type de système d'assurance qualité à un autre et d'encourager, plutôt que d'entraver, le développement de la diversité de tels systèmes. Les services environnementaux que l'agriculture biologique fournit à la société sont de plus en plus reconnus, mais il reste à identifier les outils les plus appropriés pour la vérification de ces services.

